



Commande de mazout 2026

Bien que la situation sur le plan mondial soit fluctuante, ProMorgins s'engage à essayer d'obtenir pour ses membres le meilleur prix pour leur approvisionnement en mazout en organisant une **commande groupée**. Afin d'obtenir les meilleures conditions possibles, nous avons besoin de connaître rapidement le volume de litres de mazout à commander ferme.

En cas d'intérêt, merci de répondre à notre questionnaire d'ici au 8 juin 2026

Combien de litres aimeriez-vous commander ? _____ litres mazout eco ;
ou faire le plein _____ : dans ce cas, quelle serait la quantité estimée : _____ litres

Nom du chalet et adresse à Morgins : _____

Nom prénom : _____

Adresse mail et No de téléphone : _____

Adresse pour la facturation _____

Mois préféré pour votre livraison (entre juin et septembre) : _____

Commande de bois de chauffage 2026

ProMorgins organise également un service groupé de commande de bois de chauffage et de cheminée. M. Benjamin Dubosson de l'entreprise André Pittet nous propose de livrer des **bûches de bois dur de 33 cm. à 190 Fr. le stère** (1 stère = environ 0,7 m³ ou 500 kg). Le bois est livré, de base, en bord de route devant l'immeuble ou le chalet.

En cas d'intérêt, merci de répondre à notre questionnaire d'ici au 8 juin 2026

Nom et prénom : _____ Adresse e-mail et téléphone _____

Nombre de stères désirés : _____

Nom du chalet ou de l'immeuble et adresse : _____

*Supplément si le bois doit être transporté au lieu d'entreposage, 10 CHF par stère par tranche de 10 m dès l'emplacement de la remorque. **Oui/non** (biffer ce qui convient). Distance : _____*

*Rangement du bois : 10 CHF par stère. **Oui/non** (biffer ce qui convient).*

*Étages à monter : 10 CHF par stère par étage. **Oui/non** (biffer ce qui convient). Nbe d'étages : _____*

Mois de livraison souhaité (juin – octobre 2026) : _____

Adresse pour la facturation : _____

Avec mes cordiales salutations.

Jacques Pernet

Membre du comité, en charge des commandes groupées

079 600 21 06

jpernet@hotelbellerive.ch